

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 59/1968 (1968)

Artikel: Fribourg
Autor: Gauthier, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chroniques scolaires

FRIBOURG

L'école fribourgeoise est en pleine mutation en ce moment. Ses problèmes sont d'une part des problèmes particuliers, d'autre part des problèmes qui se posent dans tous les cantons romands. C'est à la Commission des Études qu'il appartient de se pencher sur eux, et elle ne s'en est pas privée au cours de l'année 1967. Elle s'est occupée entre autres de l'avenir de l'Ecole normale des instituteurs, que la perspective d'un agrandissement de ses locaux imposait d'examiner d'une manière globale.

Deux questions d'importance devaient être résolues préalablement :

1. Fallait-il maintenir la formation des maîtres primaires dans son cadre traditionnel (Ecole normale), ou fallait-il au contraire imposer aux futurs maîtres d'avoir préparé d'abord leur baccalauréat, ainsi que le souhaitaient certains intéressés?
2. Si l'on renonçait à la formule du baccalauréat, fallait-il envisager d'agrandir l'Ecole normale de la Rue de Morat, en lui conservant la même destination, c'est-à-dire le maintien sous son toit des élèves de sexe masculin romands et alémaniques, ou fallait-il au contraire faire de l'Ecole normale actuelle une école mixte pour la partie allemande du canton, et construire une nouvelle école mixte pour les élèves francophones?

La Commission des Etudes a préavisé le maintien des statuts en vigueur. Toutefois, aucune décision définitive n'est encore prise, et l'étude de cette question se poursuivra en 1968, en raison de développements inattendus.

Si nous analysons maintenant l'activité des différents secteurs primaire, secondaire et universitaire, relevons tout d'abord :

- A. *Dans le cadre de l'enseignement primaire*, l'activité des commissions pédagogiques, qui s'est concrétisée de la manière suivante :

1. Sur le plan cantonal :

La Commission réduite du nouveau guide et plan d'études a mis définitivement au point les textes concernant les notes méthodologiques et le programme proprement dit, en vue de l'impression intervenue en août dernier;

la Commission des moyens audio-visuels, à la suite d'une enquête effectuée auprès des enseignants fribourgeois et de quelques écoles des cantons romands, a établi un inventaire des moyens existant dans les écoles, et, au vu des besoins actuels, met au point un programme de réalisation de séries géographiques de diapositives; des cours de formation ont été organisés durant l'été;

la Commission des écoles enfantines, afin de préciser les conditions possibles de subventionnement de ces écoles par le canton, a établi

un projet de programme type pour la formation des institutrices de ce degré;

la Commission des écoles terminales a pour tâche de préciser le programme destiné à ce secteur nouveau de l'enseignement et de déterminer les conditions d'admission à ces écoles, dont la dénomination officielle doit encore être trouvée;

la Commission pour l'éducation cinématographique a élaboré un programme d'initiation cinématographique destiné à tous les échelons d'enseignement, du degré primaire à celui du secondaire supérieur; elle a encore organisé, à l'Université, deux sessions dirigées par M. et M^{me} Agel; ces sessions, dont le retentissement a largement dépassé les frontières du canton, ont obtenu un remarquable succès. En outre, deux cours de formation des maîtres ont aussi eu lieu à Fribourg, l'un destiné aux enseignants primaires et secondaires, l'autre aux maîtres chargés de cours postsecondaires;

la Commission réduite du manuel d'éducation civique a revu complètement le texte d'une brochure et l'illustration est en train d'être réalisée afin de pouvoir sans tarder passer à l'impression;

la Commission réduite des fiches de géographie (5^e et 6^e classes) a, en vue d'une réédition (les dix mille exemplaires édités à fin 1963 étant déjà épuisés), procédé aux modifications et améliorations nécessaires;

la Commission du manuel de géographie pour les 3^e et 4^e classes, après le choix des grandes lignes du programme, aborde un premier projet de réalisation.

2. *Sur le plan romand:*

Le canton de Fribourg participe aux travaux de la Commission romande de téléscolaire, du GRETI (Groupe romand pour l'étude des techniques d'enseignement), de la Commission romande pour l'unification de la terminologie grammaticale, de la Commission chargée de l'édition d'une carte de géographie de la Suisse, de la Commission s'occupant de l'apprentissage de la lecture, de la CIRCE (Commission intercantonale romande pour la coordination des programmes de l'enseignement primaire), de la Commission romande pour l'édition d'un manuel de lecture pour les 3^e et 4^e classes primaires.

Relevons en outre ce qui a déjà été réalisé au plan de la coordination scolaire intercantonale, dont pouvoirs publics et enseignants se préoccupent de plus en plus. Les chefs des départements romands de l'Instruction publique ont décidé à l'unanimité de créer la CIRCE, commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement, qui aura pour mission essentielle d'examiner les conditions de mise en application du programme romand pour les quatre premières années de l'école primaire, à partir des documents présentés par la CIPER. La conférence, qui fait appel à des experts et spécialistes théoriciens ou praticiens de l'enseignement primaire, a déjà abordé l'étude des modalités d'expérimentation des programmes de calcul et de français.

La conférence des chefs de service de l'enseignement primaire fonctionne depuis 1965.

En ce qui concerne l'administration scolaire, la conférence a examiné des objets tels que: regroupements scolaires et transport des écoliers; critères d'engagement des instituteurs remplaçants, statut des institutrices mariées, épreuves des examens et échelle des notes, etc.

La conférence a proposé aux chefs de départements des cantons romands la création de groupes de travail pour étudier des questions se rapportant aux programmes, aux méthodes et à l'édition commune de moyens d'enseignement. Dans ce domaine, on peut se réjouir de quelques réalisations: édition d'une carte de géographie de la Suisse (6 cantons), mise en activité de groupes de travail pour s'occuper de l'apprentissage de la lecture, de l'enseignement de la grammaire, de l'édition d'un précis de terminologie grammaticale, de l'édition commune d'un livre de lecture pour les élèves des 3^e et 4^e années.

La conférence reprendra en 1968 les propositions qui avaient été faites en vue de l'édition commune d'un livre d'histoire du degré moyen, d'un manuel de géographie de la Suisse, d'un choix de lectures pour les classes de 5^e et 6^e années.

Une attention spéciale a été portée en outre aux classes d'orientation, dont deux groupes de spécialistes, l'un de langue française, l'autre de langue allemande, ainsi que les membres du Centre de recherches pédagogiques, se sont occupés régulièrement au cours de cette année.

Sont admis dans les classes d'orientation les jeunes qui n'ont plus tout à fait la mentalité d'écoliers primaires, mais sont doués d'une forme d'intelligence, d'une tournure d'esprit différente de celle des élèves du niveau secondaire. Cette admission doit constituer une promotion et non une relégation. Dans de telles classes, les jeunes ont l'occasion de suivre un enseignement à leur mesure et d'y acquérir une formation adaptée à leurs aptitudes, qui leur permettra, par exemple, d'entrer en apprentissage, au même titre que leurs camarades ayant fréquenté l'école secondaire.

Notre Direction et les inspecteurs scolaires, attentifs aux problèmes pédagogiques, financiers et sociaux que soulève actuellement le maintien de certaines classes rurales dont les effectifs s'amenuisent d'année en année, conscients également de la nécessité de garder dans les campagnes un corps enseignant qualifié et de promouvoir un enseignement adapté aux exigences actuelles, ont mené durant les vacances d'été une vigoureuse campagne de regroupements scolaires. Sur la base d'une étude statistique et prospective, le Conseil d'Etat prenait, le 18 juillet 1967, un arrêté supprimant notamment les classes dont les effectifs sont insuffisants et imposant le jumelage d'écoles à tous les degrés.

Cette campagne a abouti à un indéniable succès. En deux mois, 31 communes se sont groupées pour assurer l'instruction primaire de leurs écoliers: 5 en Gruyère (Grandvillard et Villars-sous-Mont; Hauteville, Corbières et Villarvolard), 13 en Glâne-Veveyse (Billens et Hennens; Ecublens, Promasens, Auboranges, Blessens, Eschiens et Villangeaux; Grangettes, Châtelard et Estévenens), 9 dans la Broye (Seiry, Chapelle-Coumin et Prévondavaux), 4 dans le Lac (Meyriez et Courgevau; Burg et Altavilla).

Dans de nombreux cas, étant donné les distances importantes qui séparent les localités, le transport des écoliers par autobus a été organisé. L'Etat, devant le coût de cette opération — contrebalancé par le fait qu'une économie de 8 maîtres a ainsi été réalisée — tient compte dans une large

mesure de la situation financière des communes et leur vient en aide de façon appropriée.

Le mouvement, si heureusement amorcé en 1967, va se poursuivre et s'accélérer. D'autres communes, très nombreuses encore, se préparent à cette réorganisation de structure.

B. Dans le cadre de l'enseignement secondaire :

1. *Ecoles secondaires du degré inférieur* : le fait le plus remarqué dans les écoles secondaires du degré inférieur est l'accroissement des effectifs des élèves de sexe féminin. Cette évolution est réjouissante en soi, mais elle pose des problèmes difficiles à résoudre : manque de locaux et refonte de l'enseignement ménager en particulier.

D'autre part, deux tendances contradictoires se manifestent : les uns voudraient que tous les élèves sortant de l'école primaire, sans exception, passent par l'école secondaire ; les autres estiment qu'il ne faut donner accès à l'enseignement secondaire qu'aux seuls jeunes gens qui réunissent les facultés indispensables pour en profiter pleinement. La dernière formule semble la bonne et les classes d'orientation professionnelle de l'école primaire accueilleront probablement les élèves qui ne seront pas reçus dans les écoles secondaires.

Une attention particulière a été portée aux relations de l'école et de la famille. Les écoles secondaires ont le souci et le désir d'intéresser toujours davantage les familles à la cause de l'éducation et les convient régulièrement aux manifestations qui se déroulent au cours de l'année scolaire. La franchise que permet la discussion entre parents et éducateurs peut contribuer à résoudre les problèmes psychologiques et pédagogiques actuels et à confronter des points de vue souvent divergents. Relevons enfin l'utilité des séances d'information sur les métiers qui peuvent solliciter l'intérêt de la jeunesse.

2. *Enseignement secondaire supérieur* :

- a) Lycée cantonal de jeunes filles : le nombre croissant des admissions au Lycée cantonal de jeunes filles a nécessité l'installation d'un pavillon provisoire de deux classes. L'édification d'un second est à l'étude. Le Lycée cantonal de jeunes filles est actuellement à la croisée des chemins. Il importe de revoir son statut et de lui permettre de recevoir au cours de ces prochaines années le plus grand nombre de jeunes Fribourgeoises désireuses de faire des études secondaires complètes.
- b) Collège St-Michel : durant l'année 1967, il a beaucoup été question de l'orientation scolaire et particulièrement de l'aide apportée aux grands élèves qui se trouvent devant le choix d'une carrière académique. Après examen de la question dans le groupe d'étude « Secondaire supérieur — Vie fribourgeoise », où des représentants qualifiés de diverses professions rencontrent des membres du corps professoral et des élèves des classes terminales

du Collège, on a fait appel à un spécialiste de l'orientation vers les carrières universitaires en la personne de M. Jean-Blaise Dupont, de La Tour-de-Peilz, professeur à l'Université de Lausanne et à l'Institut des sciences de l'éducation, à Genève. Outre une information sur les diverses carrières académiques et les études qui y conduisent, au moyen de conférences données par des praticiens de ces professions, les grands élèves peuvent bénéficier de consultations personnelles et gratuites auprès de M. Dupont.

C. *L'Université:*

Elle a atteint et dépassé le chiffre de 3000 étudiants et auditeurs. Il est à peine nécessaire de relever à quel point cet afflux d'étudiants modifie la physionomie de notre haute école. Cette dernière est placée, comme ses sœurs de Suisse et du monde, en face de choix impératifs. Le Conseil d'Etat a créé par arrêté deux commissions chargées de s'occuper des questions universitaires. La première est une Commission consultative pour les problèmes universitaires, qui doit assurer une meilleure liaison entre l'Université et le peuple fribourgeois. A cet effet, ses membres ont été choisis dans les milieux politiques, universitaires, économiques et sociaux. En outre, une Commission d'étude pour la réforme de l'Université et la révision de la loi sur l'Université a pour tâche d'examiner comment les structures universitaires pourront être adaptées à l'évolution actuelle. Une certaine convergence de ces démarches est d'ailleurs à relever entre les différents cantons universitaires. Tous sont placés simultanément devant la nécessité de mettre leur haute école à l'heure fédérale, à l'heure de la coordination et à l'heure d'une nouvelle définition des rapports des enseignants et des enseignés. En outre, les méthodes d'enseignement et la relation entre cours magistraux et exercices pratiques appellent une refonte. Certaines Facultés avaient d'ailleurs amorcé le processus de rénovation avant que les événements qui sont dans toutes les mémoires lui confèrent le prestige de l'urgence. C'est ainsi que la Faculté de théologie a réalisé une réforme des études et introduit un nouveau plan d'études qui fonctionnent l'une et l'autre à la satisfaction des professeurs et des étudiants.

Une Commission se penche enfin sur l'agrandissement nécessaire des bâtiments de l'Université. Elle s'occupe actuellement essentiellement de l'agrandissement des locaux de Miséricorde où sont abritées les Facultés de sciences morales.

L'auteur de cette chronique pendant de longues années, M. Paul Esseiva, a sollicité de nous un congé d'un an pour continuer l'activité de conseil en organisation scolaire qu'il avait amorcée au Rwanda en 1964. Il a été remplacé à la tête du secteur de l'enseignement secondaire et de l'enseignement ménager par M. Jean-Claude Bovet, jusqu'alors secrétaire des écoles de la Ville de Fribourg, qui mettra sa longue expérience administrative et sa connaissance approfondie des problèmes scolaires au service d'un secteur particulièrement important de l'enseignement. Quant au secteur des affaires universitaires, il relève désormais du soussigné.

JEAN-CLAUDE GAUTHIER